

MOITEL Daniel

Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie

ADCMBBA *SOS Baie d'Authie*

87, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny

62600 Berck

Téléphone (mobile) 06 17 49 03 98

dmassobaie@orange.fr

Berck, le 2 novembre 2015

Madame la Ministre de l'Ecologie, du
Développement durable et de l'Energie
Copie à,

Madame la Préfète du Pas de Calais
Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement
de Montreuil sur mer

Objet : Programme d'Action pour la Prévention des Inondations (PAPI) pour la rive nord de la baie d'Authie

Madame,

La rive nord de la Baie d'Authie connaît en un point particulier, le lieu-dit du « bois des sapins », une très forte érosion dont la récente vitesse de progression est la plus importante de notre pays, voire des côtes maritimes de nos voisins. Une porte s'ouvre vers des milliers d'hectares de zones agricoles et urbanisées, plus basses que le niveau des plus hautes mers. Ce phénomène, ancien, dû à un déplacement de sable provoqué par les courants et les vents dominants, est à dissocier d'une remontée du niveau des mers, qui ne fera bien sûr que l'aggraver. La progression a été stoppée efficacement depuis des décennies sur la partie nord avoisinante, procédé qu'on nous refuse aujourd'hui sur le linéaire préoccupant où il n'en existe aucun.

Une vidéo réalisée par vos services l'explique très bien : <http://www.dailymotion.com/video/k685gSnQjxT25V8nqPj>

Après avoir commandité en 2011 un diagnostic par un bureau d'études, nos élus s'apprêtaient à lancer un programme de travaux, quand, au printemps 2012, les représentants de l'état leur ont imposé d'arrêter et de rejoindre le projet de PAPI, commun avec la Somme, allant de la vallée de la Bresle à la rive nord de la baie d'Authie, nous prévenant que sans cela, il serait quasiment impossible d'obtenir des autorisations et qu'il ne faudrait quoi qu'il en soit pas compter sur des aides au financement de l'état.

Fin 2012, devant l'avancée de 40m en quelques mois de la mer et la disparition sur 150m du cordon dunaire, dernière protection, Denis Robin, alors préfet du Pas de Calais, a autorisé le lancement immédiat d'une étude visant à protéger la zone arrière sur le court terme (5 à 10 ans), la suite devant être traitée dans le PAPI.

Cela s'est traduit par un projet de ré ensablement massif, de la plage et du cordon dunaire, à partir de sédiments prélevés à proximité, sur le banc de sable de la rive sud, ceci afin de redonner de la place au courant, principal facteur des désagréments.

Nous en sommes aujourd'hui au processus de mise en œuvre. Afin d'éviter la submersion, des protections d'attente ont été réalisées à notre demande, après une manifestation en 2014, sur les deniers de notre communauté de communes. Elles consistent en des ré ensablements périodiques partiels de protection et la mise en place d'un barrage léger arrière proche en big bags, celui-ci devant permettre d'éviter ou au moins limiter l'écoulement des eaux en surverse vers les zones arrière immédiates en contrebas.

Il a été proposé cette année aux élus d'intégrer le projet au PAPI afin de bénéficier d'aides au financement, ce qu'ils ont bien sûr accepté.

Récemment, les représentants de l'état leur ont fait savoir qu'ils ne présenteraient le ré ensablement que s'ils acceptaient d'intégrer l'étude conjointe, dans la première phase du PAPI, de l'édification ultérieure d'une digue de protection rétro littorale, dans l'hypothèse où le ré ensablement s'avèrerait insuffisant ou inopérant. Un marchandage en quelque sorte.

.../...

Or, la semaine dernière, à quelques jours de l'examen du PAPI par la commission mixte inondation, les DREAL du Nord Pas de Calais et de la Picardie et les DDTM du Pas de Calais et de la Somme ont signifié au président de notre communauté de Communes qu'elles ne présenteraient pas le ré ensablement massif dans le PAPI car **le PAPI n'intègre pas l'érosion !!!**

Cela trois ans après nous avoir demandé de l'intégrer. **On croit rêver, le problème de la baie d'Authie nord ce n'est quasiment que l'érosion.**

Il ne sera donc proposé, pour le **court, moyen et long terme qu'une digue rétro littorale**, mettant la mer aux portes des habitations, de la zone commerciale et industrielle, tout en créant un espace lagunaire permanent destructeur car la différence de niveaux de permettra pas à l'eau de mer de ressortir.

Laquelle digue ne règlera pas le problème car **rien ne sera réglé tant qu'on ne stoppera pas l'érosion et le PAPI ne traite pas l'érosion**. Alors nous vous posons la question, **Nous faisons quoi ?**

Nous ne savons que penser de ces manœuvres et ne pouvons croire que le gouvernement puisse les cautionner. Pourquoi imposer un PAPI, qui coûte très cher en études à la collectivité, pour ensuite s'en affranchir ? Nous sommes en danger, madame la Ministre, et sauf erreur de ma part il est du rôle de l'état de nous protéger.

La population est excédée des tergiversations qu'on lui oppose depuis cinq années, qui la mettent de plus en plus en danger, de cet argent dépensé pour rien, elle n'en peut plus, Un vent de révolte commence à souffler sur notre petit littoral, une pétition de 10000 signatures en six semaines, deux manifestations d'envergure en 2011 et 2014 se sont heurtées à un mur d'incompréhension, au point de nous demander si les décideurs connaissent vraiment le sujet.

Aussi nous vous appelons à l'aide en vous demandant de réunir les différentes parties, en nous y associant, ainsi que des scientifiques de notre université du littoral, qui connaissent bien la géomorphologie de notre trait de côte, afin de confronter les arguments et de trancher.

Le temps presse

En vous remerciant à l'avance de votre écoute, recevez, madame la Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Daniel MOITEL Président de l'Association de Défense Contre la Mer en Baie d'Authie (SOS-baie-d' Authie)

Ps je pars à l'étranger pour 3 semaines, je resterai joignable, si besoin, par téléphone ou par mail